

2022_CT2_286

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BARRET Guy - BIANCO Kayané - BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - BOULAN Michel - BUCHAUT Romain - CESARI Martine - CHARRIN Philippe - CHAUVIN Pascal - CIOT Jean-David - CONTÉ Marie-Ange - CORNO Jean-François - DELAVET Christian - DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GARCIN Eric - GERARD Jacky - GRANIER Hervé - GRUVEL Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HUBERT Claudie - JOISSAINS Sophie - KLEIN Philippe - LANGUILLE Vincent - MALLIÉ Richard - MARTIN Régis - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PENA Marc - POUSSARDIN Fabrice - ROVARINO Isabelle - RUIZ Michel - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TAULAN Francis - VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis - CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - DAGORNE Robert donne pouvoir à BOULAN Michel - MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe - SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé - ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian - CRISTIANI Georges - GOURNES Jean-Pascal - RAMOND Bernard - TERME Françoise - VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Commerce et artisanat

■ Séance du 22 juin 2022

05_6_01

■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par la Communauté du Pays d'Aix (ci-après CPA) pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Composante de l'économie locale et véritable valeur ajoutée de l'attractivité des centres-villes et villages, l'activité des commerçants et artisans contribue à la qualité de vie, dans l'intérêt général.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire de la CPA du 13 décembre 2011 (délibération n° 2011_A195).

Les subventions présentées tiennent compte de l'impact de leur action sur le Territoire, mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

A ce titre, le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 23 500 € pour les deux associations suivantes :

Métropole Aix-Marseille-Provence

N°	Association	Type d'Action	Objet de l'action	Budget prév actions	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
00002007	EPAT & VOUS	Fonctionnement permettant la mise en œuvre du programme d'actions annuel	concept store offrant aux artisans et créateurs du Pays d'Aix une visibilité et apportant une attractivité commerciale du centre-ville.	37 250 €	12 000 €	12 000 €	non
000002011	ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT SUD	SALON ART ET VIN	Promouvoir au sein d'un même événement ouvert au grand public des artisans et des entreprises du patrimoine vivant du Territoire du Pays d'Aix.	23 750 €	11 500 €	11 500 €	non
TOTAL						23 500 €	

L'association « EPAT & VOUS » était, à son origine en 2017, intégrée au Comité du Bassin d'Emplois Sud - Luberon. Cette association a pour but de mettre en relation des artisans et des artistes, de leur donner l'opportunité d'un développement économique, de leur mettre à disposition un lieu commun et d'accueillir une clientèle dans un cadre dédié. Cette association située dans le centre-ville de Pertuis, grâce à son succès, est devenue indépendante en 2021.

Sa présidente continue l'œuvre commencée : animation d'une boutique de centre-ville, véritable vitrine des artisans d'art et créateurs, qui dispose en arrière-boutique d'un atelier servant également de salle de formation. Des stages et formations destinés aux adultes et aux enfants sont proposés. En 2021, six ateliers ont ainsi accueilli 103 participants et 32 créateurs ont intégré cet espace d'accueil.

Ce concept store, qui a fait l'objet de travaux de réhabilitation, a créé un emploi en contrat civique. Il est le commerce le plus visité de la rue Colbert. Il a reçu 5 580 visiteurs et le nombre d'articles vendus est de 2 771 pièces.

Malgré la période difficile vécue en 2020 et 2021 avec six semaines de fermeture relative à la crise sanitaire, l'association a su rebondir en jouant la carte de la solidarité et en accueillant de nouveaux créateurs.

L'association « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT SUD » (EPV région Sud) a été créée le 15 janvier 2021. Elle a pour objet de représenter les EPV auprès de l'Etat en région ou des collectivités territoriales, de représenter ces entreprises auprès de l'association nationale des entreprises du patrimoine vivant et de l'institut national des Métiers d'Arts, de promouvoir et de défendre le label (EPV), d'organiser des actions au profit des entreprises, de mettre en place des partenariats avec les organisations professionnelles, les organisations publiques, les collectivités territoriales, les secteurs économiques afin de soutenir le développement des entreprises adhérentes et défendre une image d'excellence des savoir-faire régionaux en France et à l'international.

En 2021, l'association a fait son premier salon au couvent des Oblats à Aix-en-Provence.

En 2022, pour sa deuxième manifestation, l'association organise un salon pour mettre à l'honneur les entreprises du patrimoine vivant et les métiers d'Art. La Chambre des Métiers d'Art est associée à cet événement qui se tiendra à Aix-en-Provence au Pavillon Vendôme du vendredi 30 septembre au dimanche 2 octobre 2022.

Métropole Aix - Marseille - Provence

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole les modalités de paiement sont les suivantes :

Pour l'association EPAT ET VOUS :

- un acompte de 80 % une fois la délibération rendue exécutoire,
- le solde de 20 % après production des documents suivants :
 - ✓ Les comptes annuels signés par le Président et le trésorier ;
 - ✓ Le rapport d'activité de l'année écoulée.

Pour l'association ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT SUD :

- un acompte de 80 % une fois la délibération rendue exécutoire,
- le solde de 20 % sera versé sur production du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée accompagné du rapport qualitatif de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2011_A195 du Conseil communautaire de la CPA du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de proximité ;
- La délibération n° FB 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 9 juin 2022.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son Territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribué, aux association ci-dessous, un montant total de subvention de 23 500 €, réparti comme suit :

- EPAT & VOUS	12 000 €
- Entreprise Vivante du Patrimoine Sud	11 500 €

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Article 2 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 632.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par la-Communauté du Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant de total de 23 500 € aux deux associations suivantes :

- EPAT & VOUS	12 000 €
- ENTREPRISE VIVANTE DU PATRIMOINE SUD	11 500 €

La Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 9 juin 2022 a émis un avis favorable pour l'attribution de ces deux subventions.

Budget Prévisionnel global 2022 de la structure « EPAT & VOUS ESPACE PARTAGÉ DES ARTS ET DU TERROIR »

DEPENSES		RECETTES	
60 - ACHATS	12 200,00 €	70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	12 600,00 €
Achats stockés (matières premières, autres appro)		Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	12 600,00 €
Achats d'études et de prestations de services			
Achats de matériel, équipements et travaux	9 200,00 €	73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	3 000,00 €	Dotations et produits de tarification	
Achats de marchandises		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 800,00 €
Autres achats		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	14 950,00 €	Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Sous traitance générale		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Redevances de crédit-bail		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Locations mobilières et immobilières	12 000,00 €	Région(s)	
Charges locatives et de copropriété	400,00 €	Département(s): <i>reliquat 2021 pour approximativement 2100 € subvention 2022 demandé 12000 €</i>	2 100,00 €
Entretien et réparation	1 650,00 €	Communes: <i>Mairie de Pertuis</i>	2 700,00 €
Primes d'assurance	900,00 €	Organismes sociaux	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)		Fonds européens	
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	10 100,00 €	L'agence de services et de paiement	
Personnel extérieur		Autres établissements publics	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 000,00 €	Aides privées	
Publicité, information et publications	1 600,00 €	EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
Transports de biens et transports collectifs du personnel		SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLÉ AIX MARSEILLE	12 000,00 €
Déplacement, missions et réceptions	500,00 €	Métropole Aix Marseille Provence	
Frais postaux et de télécommunications	200,00 €	Territoire Marseille Provence	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)	800,00 €	Territoire du Pays d'Aix	12 000,00 €
63 - IMPÔTS ET TAXES		Territoire du Pays Salonais	
Impôts et taxes sur rémunération		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		Territoire Istres - Ouest Provence	
64 - CHARGES DE PERSONNEL		Territoire du Pays de Martigues	
Rémunération du personnel		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	
Charges sociales		Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		76- PRODUITS FINANCIERS	50,00 €
Autres charges de gestion courante		Produits financiers	50,00 €
66 - CHARGES FINANCIÈRES		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Charges financières		Produits exceptionnels	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Charges exceptionnelles		Reprises sur amortissements et provisions	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		79 - TRANSFERT DE CHARGES	7 800,00 €
Dotation aux amortissements, provisions et engagements		Transfert de charges	7 800,00 €
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		SOUS TOTAL RECETTES	37 250,00 €
Impôts sur les bénéfices		87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
SOUS TOTAL DEPENSES	37 250,00 €	Bénévolat	
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE		Prestation en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		TOTAL RECETTES	37 250,00 €
Personnel bénévole		Abusé de réception en préfecture 013-200054807-20220622-2022 ICT2 286-DE Date de télétransmission : 24/06/2022 Date de réception préfecture : 24/06/2022	
TOTAL DEPENSES	37 250,00 €		

3-2

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 22

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats		€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	71 - Dotation et produits de tarification	8000	€
Achats d'études et de prestations de services		€	74 - Subventions d'exploitation (13)		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	(Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises	1000	€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs		€	Région(s)		€
Sous-traitance générale	1000	€			€
Redevances de crédit-bail		€	Département(s)		€
Locations mobilières et immobilières	7000	€			€
Charges locatives et de copropriété	750	€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances		€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	11500	€
62 - Autres services extérieurs		€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9500	€	Territoire du Pays de Salon		€
Publicité, information et publications	1500	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions		€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€			€
63 - Impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler):		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Fonds européens		€
Autres impôts et taxes		€	L'agence de services et de paiement		€
64 - Charges de personnel		€	Autres établissements publics		€
Rémunérations du personnel		€	Aides privées	2500	€
Charges sociales		€	75 - Autres produits de gestion courante		€
Autres charges de personnel		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
65 - Autres charges de gestion courante		€	76 - Produits financiers		€
66 - Charges financières		€	77 - Produits exceptionnels		€
67 - Charges exceptionnelles		€	78 - Reprises sur amortissements provisions		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	79 - Transfert de charges		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€			€
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement		€		3000	€
Frais financier		€		750	€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	23750	€	TOTAL DES PRODUITS	23750	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹¹					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	87 - Contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€	Bénévolat	12500	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole	12500	€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	36250	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	36250	€

Fait à: Aix en Provence

Le 3/06/2022

Cachet de l'association

Signature du Président

¹² Ne pas indiquer les comptes d'usage. ¹³ L'attention du demandeur est attirée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autorités publiques ne sont que des indications et ne constituent pas une demande de financement. ¹⁴ Le 31 décembre 2018, prévoit à minima une information quantitative ou, à défaut, qualitative dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité analytique.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_286-DE
Date de télétransmission: 24/06/2022
Date de réception préfecture: 24/06/2022

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le **23 JUIN 2022**